



PROMOUV | PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE L'ORGANISATION DES MOUVEMENTS MFR

SECTEUR : FORMATION AGRICOLE ET RURALE (FAR)

• Données contextuelles

Malgré la tendance massive à l'urbanisation observée sur l'ensemble de la planète, la population vivant en milieu rural représente encore près de la moitié de la population mondiale, et plus de 65% de la population en Afrique subsaharienne. Les projections montrent que, sur le continent africain, la population rurale devrait continuer de croître, pour atteindre 930 millions de personnes en 2050 (contre 620 millions en 2010).

L'arrivée massive de jeunes ruraux sur le marché du travail est donc une problématique majeure. L'accès de ces jeunes à l'emploi dans de bonnes conditions, dans les métiers de l'agriculture et du secteur rural au sens large, dépendra fortement de leur niveau de formation.

Le « système Maisons Familiales Rurales (MFR) », par ses formations en alternance proches de besoins, des aspirations et des capacités des jeunes formés, avec la participation active des familles, contribue à répondre à cet enjeu fondamental. Le modèle diffusé par les MFR est basé sur une coopération de long terme entre territoires et sur le renforcement mutuel d'acteurs locaux. L'enjeu est de parvenir à changer d'échelle dans les pays où les résultats sont encore parfois limités.

L'objet du présent programme est d'appuyer ce changement d'échelle par l'accroissement significatif du nombre de personnes formées et par l'intégration des mouvements MFR dans les politiques de formation et d'insertion professionnelle des Etats. L'objectif est de concentrer les financements sur les pays où la dynamique MFR est jugée porteuse et qui bénéficient d'autres soutiens publics français aux politiques de formation agricole et rurale, ceci afin de « conjuguer les forces » et d'accroître quantitativement les impacts des actions.

• Finalités et objectifs

Le programme vise à contribuer au développement des agricultures familiales et des territoires ruraux, par l'insertion socioprofessionnelle des jeunes des zones rurales dans le monde, en favorisant la solidarité internationale entre les mouvements MFR.

Il s'agit de :

- (i) renforcer les Unions dans leurs capacités à accompagner le développement qualitatif et quantitatif des réseaux MFR ;
- (ii) renforcer la reconnaissance des Unions dans le champ de la formation professionnelle en tant qu'actrices de la société civile ;
- (iii) développer des pratiques partenariales entre les mouvements MFR, de l'accompagnement vers la collaboration entre pairs.

DONNEES CLES DU PROGRAMME

Pays bénéficiaire	Multi pays
Division technique	OSC
Financements	Phase 1 : 1,9M€ IONG Phase 2 : 1,8M€ IONG
Réf. Convention	CZZ1556 CZZ 2108
Durée/phasage	Phase 1 : 3 ans (2010-2014) Phase 2 : 3 ans (2015-2018)

• Structuration de la phase 2

Objectifs	Résultats attendus	Activités
OS 1	Organisation cohérente des unions	<ul style="list-style-type: none"> ○ Renforcement de la gouvernance des unions ○ Structuration des réseaux des MFR
	Renforcement de l'organisation des MFR par l'appui des unions	<ul style="list-style-type: none"> ○ Renforcement de la vie associative des MFR ○ Création de nouvelles MFR par les unions
	Amélioration de l'accompagnement technique des MFR par les unions	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mise en place de système de formation en pédagogie et de formation des directeurs des MFR ○ Renforcement des capacités de gestion et finance des MFR
	Amélioration de l'accompagnement des MFR en insertion professionnelle des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> ○ Veille sur les dispositifs d'insertion professionnelle des jeunes ○ Mise en place de dispositif de suivi de l'insertion
OS 2	Contribution des unions aux politiques de formation professionnelle des jeunes ruraux	<ul style="list-style-type: none"> ○ Développement de plaidoyer ○ Création d'alliances nationales et internationale
	Diversification des ressources financières des unions	<ul style="list-style-type: none"> ○ Amélioration du modèle économique ○ Augmentation de fonds propres
OS 3	Développement d'une vision commune de solidarité	<ul style="list-style-type: none"> ○ Elaboration d'une vision de solidarité internationale partagée entre partenaires
	Renforcement des pratiques partenariales	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mise en place d'un dispositif d'accompagnement des partenariats

• Mode opératoire

L'UNMFREO coordonne la convention-programme qui rassemble une diversité d'acteurs, elle est garante de sa mise en œuvre, dans le respect des décisions prises par le comité de pilotage du programme, et de la bonne utilisation des fonds.

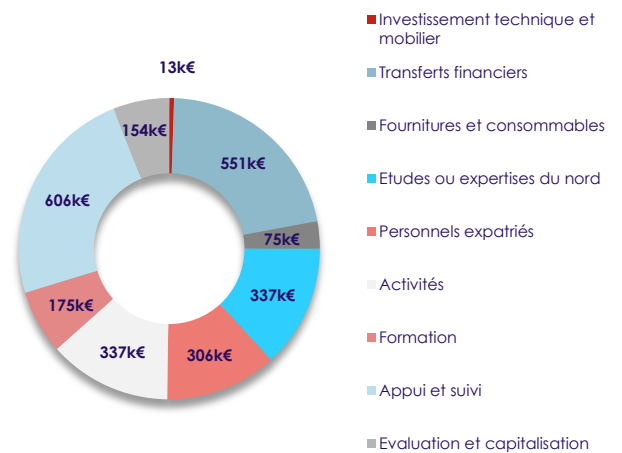
L'UNMFREO se situe aussi dans l'accompagnement des Unions nationales du Sud, principalement sur leur mission externe (alliances, plaidoyer, recherche de fonds)

Les unions des MFR ont pour rôle la conduite des activités au niveau des pays.

• Financement

Le programme a un coût total de 3,19M€, le financement de l'AFD est à hauteur de 1,8M€, soit 59% du montant total.

Répartition du financement



| CONTACTS

Siège de l'AFD à Paris :

Stéphanie GAYMARD
Responsable équipe projet au sein de la Division OSC
gaymards@afd.fr